

Allianz 
Assurances Prévoyance
Agence générale Fabrice Mouttet
À vos côtés de A à Z.

Delémont.ch

MAGAZINE D'INFORMATION DE LA VILLE DE DELÉMONT

N° 269 FÉVRIER 2018

agglo

RÉACTION

L'agglo n'a pas dit son dernier mot

pages 21-25



AUTORITÉS COMMUNALES - SERVICES PUBLICS - VIE QUOTIDIENNE - LOISIRS - JEUX - AGENDA

PUBLICITE

HYBRID'


DUREX
VOTRE PARTENAIRE **CHAUFFAGE**
DEPUIS PLUS DE 50 ANS
BRÖTJE 
CHAUFFAGE
L'ENERGIE SOLAIRE AU QUOTIDIEN
Delémont 032 422 17 22 info@durex.ch www.durex.ch

THERMO'

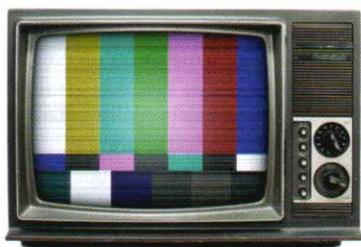

Le portrait : Claude Schlüchter	4-5
Fiscalité	6-7
Vinorama	8-9
Le Conseil de Ville	13
La mandataire énergie / Le défi du mois	14
SID : chauffage : passer au renouvelable	15
SIDonie	17

UETP : VIEILLE VILLE : LES REZ-DE-CHAUSSÉE SE REMPLISSENT **18-19**



Nouvelles des chantiers	19
L'AGGLOMÉRATION	21-25
Prix de la Culture de la Ville	26
La Bibliothèque	27
Le Conseil communal 2018-2022	29
Les crèches à domicile ont fêté leur 35 ans	30

CULTURE : UNE SEMAINE SANS TÉLÉ DU 18 AU 25 MARS **31**



Musée jurassien	33
L'agenda	34-35
La recette	36-37
Retraités communaux fêtés	38
Mots fléchés	39
L'horoscope	40-41
Le Delémontain du mois : André Buchwalder	43-44



ÉDITORIAL

Par **Damien CHAPPUIS**

Maire de Delémont

Etablir une feuille de route pour les cinq prochaines années

Une nouvelle équipe, mais la même ville!

Delémont n'a pas changé depuis les fêtes de fin d'année, mais a, depuis le 1^{er} janvier 2018, de nouvelles autorités. Quelques têtes connues qui repartent pour un tour, dont je fais partie, mais aussi deux nouveaux venus, motivés et plein d'idées.

Nous allons définir ensemble, durant ces prochaines semaines, un programme de législation, une feuille de route pour les cinq années à venir. Une boussole qui nous aidera à faire avancer notre ville vers un avenir serein et radieux.

De nombreux projets sont en cours, par exemple Delémont Marée Basse, dont le bien-fondé vient de se vérifier suite aux dernières crues, la suite de la planification du secteur Gare Sud, les mesures du projet Vieille Ville Plus, la promotion des énergies renouvelables, l'assainissement du patrimoine immobilier et des équipements en général ou encore le début des travaux de l'écoquartier.

D'autres en sont, pour l'instant, encore à l'étape embryonnaire, par exemple le futur projet d'école aux Archebusiers, l'étude pour la création de nouvelles salles de sport ou encore le réaménagement de la place Roland-Béguelin, et ne demandent qu'à se développer.

Nous serons là, pour sélectionner avec vous, les projets qui pourront être réalisés pour notre ville et ceux qui ne pourront pas l'être, faute de moyens, notamment. Nous serons là pour amener les projets les plus viables et les plus intéressants à bon port.

Beaucoup de travail en perspective. Evidemment, pour cela, il faut un Conseil de Ville volontaire, prêt à débattre sur les sujets essentiels, parfois épineux. A ce propos, le Conseil communal se réjouit que la situation au niveau du Législatif se clarifie afin de pouvoir aller de l'avant.

J'espère personnellement que cela se fera rapidement, pour que la démocratie puisse être respectée, que les personnes élues puissent occuper leur siège et que les anciens, ayant déjà beaucoup donné à la Ville, puissent prendre leur « retraite » bien méritée.

Mais laissons pour l'instant la justice faire son travail.

Au chapitre des bonnes nouvelles, quelques belles manifestations viendront ponctuer l'année 2018 à Delémont. En premier lieu, j'aimerais citer le Tour de Romandie, épreuve cycliste d'importance, qui fera étape dans notre ville. L'occasion pour Delémont de montrer ses atouts et ses multiples facettes et de faire envie à tous les téléspectateurs, ces jours-là, de venir nous rendre visite.

Il y aura également le désormais très attendu Festival Delémont'BD, qui réjouira l'ensemble de la population, ainsi que bien d'autres manifestations à découvrir dans les futures éditions de ce journal.

Mais tout n'est pas rose en politique. Premiers jours de l'année 2018, premier coup de massue pour les autorités. La Confédération écarte le projet d'agglomération delémontaine de troisième génération de son avant-projet dans le cadre d'un important programme de subventionnement.

Ne pas être sur la liste équivaut à la perte de subventions fédérales indispensables à la réalisation de certains projets de Delémont et sa couronne.

Mais rien n'est joué, les autorités vont vraiment se démener pour que le projet delémontain passe la rampe et soit intégré à ce programme fédéral. Convaincre les élus, argumenter et faire passer nos idées.

Ne pas accepter que la région jurassienne soit ainsi oubliée. Nous allons nous battre, pour notre ville, son agglomération et pour ses habitants.

IMPRESSUM

www.delemont-journal.ch  www.facebook.com/delemontjournal

Delémont.ch CP 2131, 2800 Delémont 2. Editeur: Ville de Delémont Editeur délégué: Delémont.ch Sàrl

JOURNALISTES:

Daniel Hanser, daniel.hanser@delemont-journal.ch
Manuel Montavon, manu.montavon@delemont-journal.ch
Didier Walzer, didier.walzer@delemont-journal.ch

PUBLICITÉ: **Marianne Gigon**, marianne.gigon@delemont-journal.ch, 078 621 15 80

Graphisme/ réalisation:
Ivan Brahier - Atelier Rue du Nord Sàrl,
Delémont, www.ruedunord.ch

Impression:
Pressor SA, Delémont

Distribution:
La Poste Suisse

Tirage:
15'500 exemplaires

Retour sur les origines de l'agglo et perspectives 2018

La nouvelle législature communale a apporté des changements dans les Exécutifs communaux, et donc de nouvelles personnes à la tête de l'agglomération. Ce tournant est l'occasion de revenir sur les origines de l'agglomération et les perspectives pour l'année 2018.

Dans les années 2000, afin de faire face aux nouveaux défis dus au développement des villes et des déplacements, la Confédération a mis en place le Programme d'agglomération. Elle a ainsi proposé aux grandes villes et aux communes alentours de travailler ensemble pour prévoir des projets permettant de gérer au mieux le développement de leurs espaces. C'est dans ce contexte que l'agglomération de Delémont s'est formée. Tout d'abord par la signature d'une charte de collaboration en 2007, puis, en 2012, par la constitution du Syndicat d'agglomération qui représente une collectivité publique regroupant les communes de Châtillon, Courrendlin, Courroux, Courtételle, Delémont, Develier, Rebeuvelier, Rossemaison, Soyhières, Val Terbi et Vellerat, soit environ 27'000 habitants aujourd'hui. Près de 50 agglomérations existent désormais en Suisse.

Grâce au Programme d'agglomération de la Confédération, des projets tels que des pistes cyclables, la gare routière de Delémont ou des réaménagements routiers sont subventionnés par Berne, parfois jusqu'à 40% du montant total.

L'agglomération permet également de faciliter le dialogue et les échanges entre les communes et d'avoir davantage de poids auprès des interlocuteurs (cantons et Confédération notam-

ment). La structure mise en place a notamment permis d'établir un Plan directeur régional sur la base, entre autres, des volontés exprimées dans les projets d'agglomération.

Ce Plan directeur est désormais le socle pour le développement de la région pour les 15 années à venir, autant en termes d'urbanisation, de mobilité, de nature que d'énergie.

Les projets à mettre en œuvre pour les prochaines années seront discutés lors des séances de la commission d'aménagement et de l'énergie et du Conseil (regroupant les maires des 11 communes).

Parmi les dossiers en cours en 2018, il y a notamment la labellisation Cité de l'énergie (voir pages suivantes), l'étude pour la « campagne d'agglomération » (voir chapitre suivant) et le soutien et suivi de la réalisation de projets d'infrastructure (réaménagements routiers, pistes cyclables, arrêts de bus, etc.).

Autre élément important de ce début d'année 2018, l'entrée de Corban dans l'agglomération suite à la fusion du village avec la commune de Val Terbi, déjà membre de l'agglomération.

Les dernières études élaborées au sein de l'agglomération ont pris Corban en compte afin de pouvoir, dès le départ, travailler sur la globalité

du périmètre, ce qui est notamment le cas du Plan directeur régional.

Etude sur la « campagne d'agglomération »

La « campagne d'agglomération » concerne les espaces agricoles des 11 communes de l'agglomération. L'agriculture a joué et joue toujours un rôle majeur dans le développement territorial de la région. Elle a façonné le paysage et a contribué à la formation de cette image de l'agglomération en tant que « ville à la campagne ».

Cette proximité immédiate entre les surfaces urbanisées et les terres agricoles constitue un des atouts majeurs reconnus par le Plan directeur régional.

La préservation et la valorisation à long terme de ces caractéristiques représentent ainsi un enjeu fondamental pour le développement de l'agglomération.

Suite à la validation du financement, l'étude a démarré fin janvier et se poursuivra jusqu'à la fin de l'année environ. En premier lieu, un état de la situation relatif aux terrains agricoles sera dressé, permettant d'identifier les impacts futurs dus aux nouvelles infrastructures, constructions et activités de loisirs et détente.

► Des mesures concrètes pour concilier les différents intérêts et préserver les terres agricoles dans la mesure du possible seront ensuite définies. Des entretiens et séances avec des personnes directement concernées seront mis en place afin de répondre au mieux aux besoins et aux attentes. L'étude sera établie par un bureau spécialisé et se fera en partenariat étroit avec le canton du Jura (Service de l'économie rurale notamment).

PLAN DE MOBILITÉ POUR LES ENTREPRISES

Un plan de mobilité est un outil permettant de diminuer la dépendance à la voiture en trouvant des alternatives durables. Les avantages sont multiples: diminution des problèmes de stationnement, amélioration de l'image de l'entreprise ou encore réduction du stress et des accidents liés aux déplacements.

Le nouveau Plan directeur cantonal prévoit d'imposer un plan de mobilité aux nouvelles entreprises de plus de 20 employés souhaitant s'installer ou se développer dans le Jura.

Le canton encourage également les entreprises existantes dans l'agglomération et ailleurs à mettre en place un tel plan.

En effet, pour les entreprises de plus de 50 employés, un bon pour un accompagnement par un bureau spécialisé d'une valeur de 2500 fr. est offert par le Programme Suisse Energie.

Le bon permet d'effectuer un diagnostic exhaustif de la situation de l'entreprise en termes de mobilité et d'élaborer un plan de mesures ad hoc.

Un second montant de 2500 fr. peut être perçu par les entreprises pour la mise en œuvre d'au moins une mesure qualifiée et la réalisation d'un bilan une année après l'introduction de la mesure.



PROCESSUS CITÉ DE L'ÉNERGIE

Plan d'actions en cours

L'obtention du label Cité de l'énergie est l'un des objectifs fixés dans le Plan directeur régional (PDR), validé par les communes en 2017. Hormis Delémont, qui possède déjà cette labellisation, toutes les communes de l'agglomération sont concernées par cet objectif. La démarche de labellisation conjointe initiée au niveau de l'agglomération a abouti en été 2017 à la mise en place d'un plan d'actions en vue de déposer une demande de labellisation en 2018.

Ce plan implique une coordination renforcée sur certaines actions indispensables à la labellisation. Les principaux axes de travail sont l'institutionnalisation et l'amélioration de la connaissance des performances énergétiques du parc bâtiment des communes.

Cette collaboration régionale a permis d'obtenir un subventionnement de l'ordre de 40% sur les mesures mises en œuvre.

Prendre en compte le développement durable dans le cadre des décisions communales

L'objectif de l'institutionnalisation consiste à faire adopter par les communes des procédures qui facilitent la réalisation des objectifs compatibles avec la Stratégie énergétique 2050. Concrètement, les communes concernées s'engagent à:

- privilégier les énergies renouvelables dans l'approvisionnement énergétique

- construire ou rénover leurs bâtiments selon les critères Minergie ou Minergie P

- augmenter le pourcentage d'électricité verte dans leur consommation propre, y compris pour les infrastructures communales (éclairage public, réseau d'eau...).

L'adoption du «Standard d'achat responsable 2013» implique également de prendre en compte certaines recommandations environnementales dans le cadre des processus d'achat (ex.: papier, véhicules, produits de nettoyage, etc.).

Prendre conscience des performances énergétiques des bâtiments sous gestion communale

La réalisation des CECB® (Certificat énergétique cantonal des bâtiments) sur l'ensemble des bâtiments communaux éligibles permet d'avoir une vision claire de la performance énergétique des bâtiments. Il sert de base à l'étude des améliorations possibles du bâtiment et de ses installations techniques.

Le parc bâtiments des communes de l'agglomération (hors Delémont) regroupe environ 66 bâtiments pour une surface de référence énergétique (SRE) de plus de 51'000 m². Ce patrimoine immobilier se compose d'écoles, d'infrastructures sportives, de hangars, de locaux, de bâtiments administratifs, de salles de spectacles, de restaurants et de métairies. Seuls les bâtiments administratifs, scolaires et d'habitation sont éligibles au CECB, soit plus de 70% d'entre eux.

L'efficacité de l'enveloppe concerne la qualité énergétique de l'isolation du bâtiment, alors que l'efficacité énergétique globale prend en compte les installations techniques (chauffage et électricité) et l'agent énergétique (gaz, mazout, bois, etc.).

Les résultats des CECB montrent qu'environ 46% des bâtiments concernés (E, F, G) nécessitent des améliorations en termes d'isolation, alors que 15% correspondent aux normes actuelles (Efficacité de l'enveloppe).

Ménagez l'environnement et votre portefeuille en effectuant un bilan énergétique.

www.ecospeed.ch/private

www.citedelenergie.ch

suisse énergie
Notre engagement, notre futur.

Cité de l'énergie
european energy award

Les meilleurs résultats en termes d'efficacité globale s'expliquent essentiellement par la diversité des agents énergétiques. Globalement, un tiers des bâtiments propriété des communes sont raccordés au gaz, un tiers sont alimentés au mazout et un tiers sont raccordés à des productions de chaleur alimentées au bois.

Suivre les consommations de manière hebdomadaire

La mise en œuvre d'un suivi hebdomadaire des consommations (chaleur, électricité et eau) avec l'aide du logiciel energo® est en cours et devrait être terminée fin avril.

L'association energo® regroupe l'ensemble des consommateurs d'institutions publiques de Suisse.

Soutenue par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) dans le cadre du programme SuisseEnergie, elle collabore avec les collectivités publiques afin de leur assurer des économies d'énergie.

L'amélioration du suivi énergétique est la première étape à l'optimisation des installations techniques.

Une réduction de 10% à 15% de la consommation est généralement atteinte sans investissements importants.

		Efficacité de l'enveloppe (I)						
en fonction		A	B	C	D	E	F	G
du nombre de bâtiments	de la SRE	0%	9%	6%	28%	11%	9%	26%
		0%	10%	7%	34%	16%	7%	21%
		Efficacité globale (II)						
en fonction		A	B	C	D	E	F	G
du nombre de bâtiments	de la SRE	6%	9%	23%	23%	15%	4%	6%
		11%	7%	43%	18%	6%	3%	9%

Bâtiments aux normes ou assainis
Bâtiments assainis, avec des lacunes ou sans énergies renouvelables
Bâtiments assainis partiellement
Bâtiments non assainis

Illustration: Résultats des CECB® pour les bâtiments de l'agglomération (hors Delémont).

Des objectifs communs, des priorités parfois différentes

Si les objectifs fixés dans le PDR sont effectivement coordonnés au niveau régional, la mise en œuvre de ces principes reste de la compétence communale. Chaque commune est ainsi libre de faire avancer le dossier qui lui semble le plus pertinent.

En revanche, le processus Cité de l'énergie est, lui, établi au niveau régional et sans Delémont qui possède déjà le label.

L'avantage de ce processus conjoint réside notamment dans le fait que les actions positives effectuées indépendamment dans l'une ou l'autre commune sont comptabilisées au niveau régional.

Ainsi, la rénovation d'un bâtiment public d'importance dans une commune, le remplacement de l'éclairage public dans une autre, ou la présence d'un chauffage à distance à bois dans une troisième, sont autant de points positifs, qui rejaillissent sur l'ensemble de l'agglomération.



Utilisez des prises multiples : elles vous permettront de couper facilement l'alimentation de vos appareils électriques.



www.citedelenergie.ch

European energy award

Proposition inacceptable du Conseil fédéral de ne pas soutenir le projet d'agglomération de troisième génération de Delémont

Le canton du Jura et les 11 communes de l'agglomération ont pris connaissance avec stupéfaction de la proposition formulée dernièrement par le Conseil fédéral de ne pas soutenir le projet d'agglomération de troisième génération de Delémont. Le Canton et l'agglomération seraient ainsi totalement absents du programme fédéral en faveur des projets d'agglomération, qui vient d'être mis en consultation.

Le canton du Jura a été informé de la proposition du Conseil fédéral de ne pas soutenir l'agglomération de Delémont dans le cadre du programme fédéral de troisième génération.

Delémont, comme quatre autres agglomérations, ne figure pas parmi les 32 agglomérations suisses retenues dans l'avant-projet mis en consultation.

La proposition du Conseil fédéral est totalement inattendue. Rien, jusqu'à présent, ne laissait présager que le canton du Jura serait totalement écarté de cet important programme de subventions fédérales, doté de plus d'un milliard de francs et par lequel plusieurs centaines de mesures sont cofinancées sur le territoire suisse.

L'agglomération de Delémont est la seule reconnue par la Confédération dans la région jurassienne. Elle avait bénéficié des programmes adoptés par le Parlement fédéral pour les projets de première et de deuxième générations, ce qui

a permis d'engager des travaux significatifs pour le développement des infrastructures du canton et de l'agglomération.

Convaincues de la nécessité de maintenir une dynamique d'agglomération, les communes concernées ont déposé un projet de troisième génération prévoyant notamment la réalisation d'une nouvelle et importante liaison routière et de mobilité douce entre la Ballastière et la route de Moutier, permettant de fluidifier le trafic au sud-est de Delémont et d'améliorer l'accessibilité d'un secteur stratégique.

Le projet delémontain a été conçu pour accroître l'attractivité de l'ensemble de la région, en parfaite coordination avec la politique d'urbanisation. Il a conduit à l'adoption d'un plan directeur régional cohérent avec le plan directeur cantonal, donnant aux communes concernées les moyens d'assurer leur développement dans les quinze prochaines années.

Le PA3, avec une vision à long terme, sera également très utile pour l'établissement d'un Projet de quatrième génération puisque la majeure partie du contenu pourra être repris.

En résumé, il s'agira de mettre à jour le PA3 et de le calibrer aux directives de la Confédération.

Le canton du Jura et l'agglomération vont procéder à un examen approfondi de l'avant-projet mis en consultation et tout mettre en œuvre afin de convaincre le Conseil fédéral d'inscrire l'agglomération delémontaine dans le message qui sera transmis au Parlement.

Une délégation du canton et de l'agglomération se rendra à Berne en mars 2018 afin de démontrer le bien-fondé des mesures proposées.

Les démarches visant à préparer au mieux cette rencontre sont en cours depuis janvier.

Des explications et justifications seront apportées concernant les points soulevés par la Confédération et des requêtes sur les mesures prioritaires seront formulées.



Piste cyclable Courrendlin - Châtillon, mesure 1.27 du projet d'agglomération de 1^{re} génération, réalisée grâce au soutien de la Confédération